

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 35 - Vendredi 26 septembre 2014



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

LE CONSEIL GENERAL
est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs
mercredi 1^{er} octobre 2014 à 19.30 h.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014
3. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 93'424.60 TTC, pour le remplacement du câble moyenne tension en court-circuit entre la station de couplage « Mornets » et la station transformatrice « Montagu » : décision (V. Stoepfer)
4. Règlement général du Syndicat intercommunal « Sapeurs-pompiers volontaires du Littoral neuchâtelois des 22 août et 19 décembre 2013 » impliquant de fait l'adhésion de la Commune municipale de La Neuveville à cette entité : arrêté du Conseil général (R. Matti)
5. Règlement sur les sapeurs-pompiers et abrogation du Règlement concernant le service de défense contre le feu : arrêté du Conseil général (R. Matti/J.-P. Devaux)
6. Crédit d'engagement de CHF 225'300.- TTC pour le remplacement de la station transformatrice de St-Joux – Décompte final : information (V. Stoepfer)
7. Problématique des fusions communales – Situation de La Neuveville : information (R. Matti)
8. PGEE – Crédit-cadre de CHF 1'692'000.- pour l'assainissement de divers secteurs – Dépassement de crédit sur la première étape : information orale (R. Morand)
9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (T. Michel) « Groupe de réflexion "multilinguisme" » (I. Moeschler)
10. Position CM et décision CG sur le postulat PS (A. Ehrensperger) « Cartographie communale en ligne » (J.-P. Devaux)
11. Réponse à l'interpellation PS (D. Bloch) « Avenir de la médecine de proximité » (R. Matti)
12. Rapport CM en réponse à la motion FOR (C. Nicolet) « Elections communales – Inscription de la position du Conseil général et du Conseil municipal sur le matériel de vote » (R. Matti)
13. Rapport CM en réponse à la motion PLR (A. Binggeli) « Port de la Gravière » (A. Olivieri/V. Stoepfer)
14. Interventions parlementaires et développements
15. Questions simples et traitement
16. Communications

LES SEANCES DU CONSEIL GENERAL SONT PUBLIQUES

INFORMATION - RELEVÉ DES COMPTEURS D'ÉLECTRICITÉ

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité. Ces relevés sont planifiés comme suit :

**Du mardi 16 septembre 2014
au vendredi 03 octobre 2014**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

- Téléphone : 032 752 10 10,
- par courriel : facturation@neuveville.ch
- ou directement sur notre site internet www.laneuveville.ch

Meilleures salutations
DÉPARTEMENT DES FINANCES
Service commercial & facturation
SERVICES INDUSTRIELS

Avis de construction

Requérant : Skater-Hockey Club La Neuveville, par Monsieur Thierry Siegfried, chemin du Stade 1, 2520 La Neuveville

Emplacement : Parcelle no 37, au lieu-dit chemin du Stade 2a-2b, commune de La Neuveville

Projet : Remplacement de deux containers existants, par deux nouveaux containers

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : ZBP – Plan de protection des rives no 1

Dérogation : 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 12 octobre 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 septembre 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

A LOUER À LA NEUVEVILLE RUE DES MORNETS 5

Appartement 2½ pièces, 3^{ème} étage

Cuisine agencée, cave, galetas

Loyer fr. 700.00, + charges fr. 150.00

Libre dès le 01.11.2014

Renseignements et visites :
Municipalité de La Neuveville, Dpt des finances
Tél. 032 752 10 10

UN MONSTRE ÉLECTRIQUE INCENDIAIRE SE CACHE-T-IL DANS VOTRE MAISON ?

Saviez-vous que l'électricité est la cause d'incendie la plus fréquente ? Les experts de maison de l'Assurance immobilière Berne (AIB) ont de précieux conseils sur la manière d'éradiquer les monstres électriques incendiaires et de se protéger contre les incendies.

Un tiers au moins des plus de 3000 incendies dénombrés en moyenne chaque année dans le canton de Berne sont provoqués par l'électricité. Les dangereux incendies liés à l'électricité sont souvent causés par des appareils défectueux, des constructions amateur ou des installations défectueuses, et entraînent fréquemment des dommages importants aux bâtiments. Dans le pire des cas, ils causent même la perte de vies humaines.

Avec les conseils de prévention des experts de maison de l'AIB, vous pouvez protéger vos biens contre les monstres incendiaires :

- ne combinez jamais plusieurs prises multiples,
- lors de l'utilisation d'enrouleurs, veillez à toujours entièrement dérouler le câble,
- faites contrôler les installations électriques réalisées vous-même par des spécialistes,
- veillez à une ventilation suffisante des appareils électriques,
- tenez les appareils électriques éloignés de matériaux inflammables,
- éliminez les installations ou appareils anciens ou défectueux, ou faites-les réparer par des spécialistes,
- chaque ménage devrait posséder au moins un extincteur, une couverture extinctrice et un ou plusieurs détecteurs de fumée.

Vous trouverez des conseils de prévention complets sur www.gvb.ch/conseilsprotectionincendie

Assurance immobilière Berne :
nous protégeons ce que vous construisez

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Avec seulement 25 francs, vous pouvez des copies de vitamines A à des enfants exposés au risque de cécité.

Avec 10 francs, vous pouvez acheter des lunettes pour un enfant exposé au risque de cécité.

Offrez la vue à un enfant! Cliquez ici!

CBM Membre d'EyeSight pour les enfants. 032 310 11 11. www.cbmsuisse.ch



cbm
Membre d'EyeSight
pour les enfants

Police cantonale à La Neuveville 032 346 88 81



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 28 septembre 2014 pour se prononcer sur les objets suivants :

VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!**»?
2. Acceptez-vous l'initiative populaire «**Pour une caisse publique d'assurance-maladie?**»?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 28 septembre 2014 de 10 h. à 12 h.
dans les locaux de l'Administration communale,
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 28 septembre 2014 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

Président : M. RÉRAT Didier
Vice-présidente : Mme RIZZA Marlyse

Membres

Mmes et Milles

Leschaud	Cindy
Paquier	Nadège
Petrig	Anna
Pujol	Anaïs
Rossi	Lara

MM.	
Oyvaert	Serge
Neuenschwander	Laurent
Panariti	Karim
Prêtre	Pascal
Petermann	Daniel

Transport et fonctions à Chavannes
(bureau accessoire) :

Mmes	
Hayoz	Catherine
Moulin	Fanny

Avis de construction

Requérants : MM François et Claude Frôté, chemin des Côtes-Bugnot 11, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : Atelier d'architecture Pierre Sägeser, Chapelle 27, 2034 Peseux.

Projet : Création de 3 fenêtres de toiture sur le pan sud du toit du bâtiment existant, à la rue du Faubourg 39a, sur la parcelle no 166, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 26 septembre 2014 au 27 octobre 2014. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux

Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 26 septembre 2014

Services techniques de La Neuveville

Pharmacie

Week-end et jours fériés : 0842 24 24 24

Pendant la semaine : 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)



À La Neuveville Marché Artisanal



Le dimanche 5 octobre 2014
De 10h00 à 17h00



Une utopie?

La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.sbv-fsa.ch



Commune

de La Neuveville

Avis de construction

Requérante : CAPSA-Camille Piquerez SA, Ch. des Oeuchettes 5, 2520 La Neuveville

Auteur du projet : Etienne Chavanne SA, atelier d'architecture SA, rue Bellevue 2a, 2832 Rebeuvelier

Emplacement : Parcelles nos 471, 474 et 1561, au lieu-dit Chemin des Oeuchettes, commune de La Neuveville

Projet : Construction d'une nouvelle usine comprenant notamment un parking souterrain, des locaux techniques, des locaux de production, des bureaux et une cafétéria, divers aménagements extérieurs dont des places de stationnement et un abri-vélos

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zones : PQ « Les Oeuchettes » et HA4

Dérogations : art. 6, 7, 11, 13, 16 et 18 du PQ « les Oeuchettes »

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 octobre 2014 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 26 septembre 2014

Le préfet : J.-Ph. Marti

Nouvelles de l'administration

Région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois Liste des institutions culturelles de portée régionale

La région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois compte 23 institutions culturelles de portée régionale. Le Conseil-exécutif bernois vient en effet d'adopter une modification de l'annexe de l'ordonnance sur l'encouragement des activités culturelles dressant la liste de ces institutions. L'annexe précise aussi le périmètre de l'organisation régionale représentant les communes tenues de participer au financement ainsi que la subdivision de ce périmètre en deux sous-régions pour le financement des institutions régionales situées dans le Jura bernois et dans le Seeland.

Les institutions culturelles de portée régionale sont désignées séparément pour chaque région du canton. Après Berne-Mittelland, la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois est la deuxième région du canton dont la liste des institutions de portée régionale est maintenant fixée. Celle-ci a été établie sur la base de propositions du Conseil du Jura bernois (CJB), de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB), de la Conférence culturelle régionale Bienne (CCR Bienne) et de la Ville de Bienne. Pour choisir ces institutions, des critères tels que l'importance, le rayonnement, le professionnalisme et l'offre de médiation culturelle ont été pris en compte. Avant l'adoption de l'ordonnance, une procédure de consultation a été menée auprès de toutes les communes de la ré-

Nouvelles de l'administration

gion et les résultats ont largement plaidé en faveur de la liste proposée.

Soutien financier plus large

Ces institutions seront financées par leur commune-siège, le canton ainsi que toutes les communes de la région, dans le but d'instaurer un soutien plus large et une plus grande solidarité entre les communes, menant dans le même temps à une plus forte consolidation de ces institutions. Des contrats de prestations seront conclus entre les institutions et les responsables du financement. Dans la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois, ces contrats devraient entrer en vigueur au 1er janvier 2016 (1er juillet 2015 pour le Théâtre et Orchestre Bienne Soleure).

Les institutions biennoises de portée régionale seront financées, du côté des communes, par l'ensemble des communes de la région, tandis que les institutions de portée régionale situées dans le Jura bernois et dans le Seeland seront financées par les communes de leur sous-région respective (Jura bernois ou Biel/Bienne-Seeland), Bienne et Evillard faisant partie des deux sous-régions.

Liste des institutions de portée régionale de la région Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois

Bienne :

Théâtre et Orchestre Bienne Soleure

Spectacles français

Bibliothèque de la Ville de Bienne

Nouveau Musée de Bienne

CentrePasquArt

PhotoforumPasquArt

Théâtre de la Grenouille

Journées photographiques de Bienne

Festival du Film Français d'Helvétie

Jura bernois :

Centre de culture et de loisirs, Saint-Imier

Centre culturel de la Prévôté, Moutier

Café-Théâtre de la Tour de Rive, La Neuveville

Centre culturel Le Royal, Tavannes

Revue Intervalles, Plateau de Diesse

Musée de Saint-Imier

Musée d'Art et d'Histoire de la Neuveville

Musée du Tour automatique et d'Histoire

de Moutier

Bibliothèque régionale de Saint-Imier

Bibliothèque régionale de Moutier

Bibliothèque régionale de Tavannes

Bibliothèque régionale de La Neuveville

Seeland :

Kulturfabrik, Lyss

Kultur Kreuz Nidau

25 nouvelles places pour les personnes nécessitant une prise en charge très élevée

Vingt-cinq places d'hébergement seront créées à l'été prochain dans le canton de Berne pour des personnes nécessitant une prise en charge extrêmement importante. Cette offre est destinée aux adultes atteints d'un handicap mental ou d'autisme présentant de graves troubles du comportement. Ces places seront créées dans six institutions réparties sur l'ensemble des régions du canton. Une offre analogue sera mise sur pied à compter de l'an prochain pour les malades souffrant d'un handicap psychique.

Il est souvent très difficile de trouver des places d'hébergement adaptées pour les adultes handicapés présentant des troubles du comportement sé-

vères. Beaucoup se trouvent en clinique psychiatrique bien que leur hospitalisation ne s'impose pas ou plus. D'autres habitent chez leurs parents. Cette situation tout à fait insatisfaisante pour les personnes concernées a incité la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale à élaborer une stratégie cantonale avec les principaux acteurs, tels que les foyers, cliniques psychiatriques ou représentants des personnes concernées. L'avancement des travaux permet de tabler sur l'ouverture de 25 places environ d'ici à l'été 2015. Les coûts, qui s'élèveront au maximum à 290 000 francs par an et par place, seront financés par l'assurance-invalidité, les assureurs maladie, le canton et les prestations complémentaires.

Institutions dans toutes les régions du canton

Ces quelque 25 places devraient être ouvertes dans cinq à six institutions réparties dans toutes les régions du canton de Berne. Pour l'heure, les quatre institutions suivantes participent à leur création : Heimstätte Bärnu, à Langnau, Stiftung Wohnheim im Dorf, à Bleienbach, Stiftung Nathalie, à Gümliingen, et Zentrum Mittengraben, à Interlaken. A ces quatre-là devraient s'ajouter un autre établissement dans la partie germanophone du canton et une institution dans la partie francophone. L'organisation en réseau a été considérée comme une condition indispensable à la création de ces places. Ce système s'articule autour de réseaux régionaux qui traitent les questions de placement auxquels sont confrontés les cliniques psychiatriques, d'autres institutions ou des proches, en collaboration avec le Service de coordination et de conseil pour les placements difficiles (SCCP), et garantissent en tout temps une place d'hébergement dans les situations les plus complexes.

Des places aussi pour les personnes souffrant de troubles psychiques

A terme, l'objectif de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale est de disposer de places pour les 40 à 50 personnes handicapées ayant les besoins les plus aigus. Dans un deuxième temps, il est prévu de créer des places pour des personnes souffrant d'un handicap psychique, afin d'améliorer rapidement la prise en charge de ces personnes aussi. L'actuelle organisation en réseau élargira progressivement son offre en créant des places pour ces personnes.

Oui aux nouvelles dispositions relatives à la loi sur les épidémies

Le Conseil-exécutif bernois salue les nouvelles dispositions des ordonnances de la loi fédérale sur les épidémies. Comme il l'indique dans sa prise de position adressée à l'Office fédéral de la santé publique, ces textes définissent plus clairement que par le passé la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons. Le gouvernement bernois approuve en particulier le rôle plus important attribué à la Confédération dans la conduite, la détermination des objectifs, la surveillance et la coordination des missions à mener. Pour le Conseil-exécutif, il importe que les conditions soient désormais réunies pour que des mesures efficaces destinées à prévenir, surveiller et combattre les résistances aux antibiotiques et les infections nosocomiales dans les hôpitaux et les EMS puissent être prises au plan suisse.



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2014, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2014	02.01.2014	Nouvel-An
Ve et Lu	18.04.2014	21.04.2014	Pâques
Jeudi	29.05.2014	—	Ascension
Lundi	09.06.2014	—	Pentecôte
Lundi	21.07.2014	03.08.2014	Vacances estivales
Lundi	22.12.2014	04.01.2015	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	11h00 - 12h00	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	11h00 - 12h00	17h00 - 18h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

GARDIENNAGE À LA NOIRE COMBE (Bergerie du Haut)

Pour le week-end des 27 et 28 septembre 2014, le gardiennage sera assuré par Mme Mauricette Lauber.
Le Comité

FOIRE DE DIESSÉ ESPACE RESTAURATION LUNDI 27 OCTOBRE 2014 SALLE DU BATTOIR DE DIESSÉ

Dans le cadre de la foire de Diesse, nous recherchons une société pour animer l'espace Restauration au battoir de Diesse toute la journée. Nous désirons un engagement dans la durée.

La location de la salle et l'établissement du permis d'exploitation et de débit, sont à la charge de la société.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter M. Patrick Lefort au 079 385 38 46.

Pour rester à l'écoute de nos manifestations :
<http://gaddiesse.wix.com/accueil#>

<https://www.facebook.com/GroupAnimationDiesse>

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Lundi 29 septembre 2014,
de 13h00 à 18h00**

Excepté les secteurs suivants (indicatif) : La Chaux, Derrière La Chaux, Sur La Chaux, Les Moulins, la Scierie, Route de Prêles 13-15, La Reposière, Les Gorges, La Petite Fin, Les Moulins, STEP.

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

ANNONCE DE COUPURE DE COURANT VILLAGE DE LAMBOING

Nous vous informons que nous devons procéder à une interruption de courant pour effectuer des travaux d'entretien sur le réseau, le

**Mercredi 1^{er} octobre 2014,
de 13h00 à 18h00**

Concerne (indicatif) : bâtiment Switex, La Pierre 1-2-4-6, Route de Diesse 23-30-32-34-40-40a-42, Les Noyers 3-9, La Reposière.

Nous vous recommandons de planifier les opérations programmées (par ex. pour les fours ou les machines à laver) et les travaux sur ordinateur afin qu'ils soient terminés avant l'interruption de courant. Les appareils sensibles utilisés dans les domaines des systèmes informatiques, des télécommunications ou de l'électronique de loisirs, devront si possible être déconnectés du réseau et reconnectés une fois la tension de réseau rétablie. Veuillez vérifier l'heure et la date sur les appareils munis d'un tel système.

Les heures d'interruption et de rétablissement ne sont qu'indicatives. Des circonstances particulières pourraient les modifier.

N'hésitez pas à vous adresser à la commune au no 032 315 70 70 pour toute question éventuelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'administration

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2014

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 4 octobre, samedi 18 octobre, lundi 3 novembre, Samedi 15 novembre, Samedi 29 novembre, Samedi 13 décembre.

L'administration communale

SYNDICAT DE COMMUNES DE L'ÉCOLE DES PRÉS-DE-CORTÉBERT

Assemblée des délégué(e)s

**Mercredi 29 octobre 2014 à 20h00
à l'école des Prés-de-Cortébert**

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée du 30 avril 2014
2. Budget 2015
 - a) dépréciation complémentaire du patrimoine administratif
 - b) approbation du budget 2015
3. Divers et imprévus

Le Président, Martin Tschan

REMBOURSEMENT DES ANCIENNES VIGNETTES JAUNES POUR CONTENEUR

Si vous êtes encore en possession d'anciennes vignettes jaunes pour conteneur, pensez à les rapporter à l'administration communale d'ici au 31 octobre 2014 au plus tard. Celles-ci vous seront remboursées jusqu'à cette date.

Administration communale

Avis de construction

Requérante : Mme Franziska Grünenfelder, Les Mouchettes 19, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Max Basler, architecte, Zürcherstr. 135, 5432 Neuenhof

Propriétaire foncier : Mme F. Grünenfelder, Prêles

Projet : Construction d'un carport, d'une paroi en bois, changement du chauffage, parcelle no 2645, Les Mouchettes 19, village de Prêles

Zone : H2

Dérogation : à l'art. 15 al. 1 RCC (distance aux routes publiques)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la commune de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 19 septembre au 19 octobre 2014. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la commune de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 19 septembre 2014

Secrétariat communal

DÉPÔT PUBLIC DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 18 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal de la commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'administration communale située à Prêles du 26 septembre au 27 octobre 2014. Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site internet www.leplateaudediesse.ch.

L'administration communale



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES Infiltration des eaux pluviales

La commune étudie actuellement le règlement d'assainissement des eaux. Le règlement actuellement en vigueur est celui de l'ancienne commune de Lamboing. Cette dernière avait introduit la taxe annuelle obligatoire de déversement d'eaux pluviales, calculée sur la surface des bâtiments.

Nous demandons *aux habitants de Diesse* de bien vouloir s'annoncer si une partie ou la totalité des eaux pluviales est infiltrée dans le terrain ou par exemple récupérée dans des citernes.

Pour les habitants de Lamboing et de Prêles, une liste existe à ce jour. Il est possible qu'elle ne soit pas complète. C'est pourquoi *les citoyennes et citoyens de Prêles et de Lamboing peuvent également s'annoncer*.

La commune informe que les propriétés seront visitées afin d'établir un plan d'évacuation des eaux pluviales dans le but d'octroyer des rabais selon un tableau de critères encore à établir.

L'administration



Société de développement
et d'embellissement de Prêles

MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Hôtel de l'Ours, Prêles
09h00 – 12h30
Samedi 4 octobre 2014

Egalement au Marché : La bourse « tutti.sdep » pour donner une seconde vie aux objets qui sont devenus inutiles pour vous.

Venez vendre ou échanger toutes sortes d'articles:

Sport, jardin, meubles, machines, jeux, etc...

Inscriptions et renseignements :
Katja Steiner 032 315 13 82



VOTATIONS FÉDÉRALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Il est possible de venir voter à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir, dernière levée, ou dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au samedi 20h00.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance. Ne doivent pas être déposés dans ces boîtes aux lettres d'autres documents pour la commune.

Attention :

Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte !

Présidence :

M. Gilbert Racine

Administration :

Mme Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 28 septembre 2014 de 10h00 à 12h00

Membres :

Mme Cécile Badoux Lehmann
Mme Rose Marie Bart

Membres suppléant(e)s :

Mme Chantal Bandelier
Mme Delia Bangerter

Bureau de dépouillement

Dimanche 28 septembre 2014 dès 10h00

Membres :

M. Richard Bangerter
Mme Sonia Bärffuss
M. Richard Bart
M. Franz Bartlome

Membres suppléant(e)s :

Mme Heidi Bartlome
M. Marc Bärtschi

L'administration communale

CHANGEMENT DE DIRECTRICE À ARC-EN-CIEL

La Communauté scolaire du Plateau de Diesse vous informe de la nomination de Madame Florine Némitz à la direction de l'école à journée continue pour la rentrée d'automne prochain.

Les heures d'ouverture de l'EJC
sont actuellement les suivantes :

lundi / mardi / jeudi / vendredi : 11h30 - 18h00

L'ouverture effective de l'EJC est définie en fonction du nombre d'inscriptions. En cas de demande suffisante, le module du matin tôt pourrait être mis en place et la journée du mercredi ouverte.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à

Mme Némitz, 032 315 12 31 (EJC)
078 882 94 92 (SMS uniquement)
ou florinenemitz@utopikfamily.ch

Communauté scolaire du Plateau de Diesse
Septembre 2014



PLANNING FAMILIAL, CONSULTATION EN MATIÈRE DE GROSSESSE AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs. Une équipe médico-sociale vous accueille du lundi au vendredi, sur rendez-vous. • grossesse désirée ou imprévue. • contraception (remise de la "pilule du lendemain" • sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne / 2501 Bienne. www.szb-chb.ch



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

SEPTEMBRE - OCTOBRE

Lundi 29

Samedi 4

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

ELECTIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 28 SEPTEMBRE 2014

Composition des bureaux

Bureau de vote :

Présidence : Botteron Christiane

Membres : Botteron Christine
Botteron Kevin

Bureau de dépouillement :

Présidence : Botteron Christiane

Membres : Botteron Christine
Botteron Kevin
Botteron Cédric

Membre
suppléant : Botteron Claire

Administration : Bart Richard

CONSEIL COMMUNAL

Appel d'urgence

**Tél. 147 Aide téléphonique
pour les enfants**

FÊTE VILLAGEOISE NODS 2014 REMERCIEMENTS

Nous adressons nos chaleureux remerciements aux membres du comité d'organisation qui ont œuvré d'arrache-pied à la mise en place de la 10^e édition de la fête villageoise à Nods.

Un grand MERCI également à tous les bénévoles, sociétés et aux consommateurs finaux, sans qui rien ne serait possible.

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Jean Strautmann, Chemin des Auges 4, 2518 Nods

Auteur du projet : Jean Strautmann, Chemin des Auges 4, 2518 Nods

Projet : Construction d'une cheminée pour nouveau poêle suédois sur RF 159 du ban de Nods, Chemin des Auges 4, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 26.09.14 Evc

Administration communale

Tél. 117	Police
Tél. 118	Feu
Tél. 144	Ambulances

DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

4 octobre 2014

A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal.

Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Sandro Corciulo au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérant : Marco Frehner, Bahnhofstrasse 7, 4323 Möhlin

Auteur du projet : Max Basler, Architekt, Zürcherstrasse 135, 5432 Neuenhof

Projet : Rénovation et isolation de la façade, du toit et des fenêtres. Construction d'un nouvel escalier extérieur. Pose de 2 Velux et de panneaux solaires sur RF 2378 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 221, 2518 Nods

Zone : Agricole

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 19.09.2014

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Martin Koelbing délégué aux affaires ecclésiastiques par intérim

Le Conseil-exécutif bernois a nommé M. Martin Koelbing délégué aux affaires ecclésiastiques par intérim jusqu'au 31 mars prochain. Pasteur de région, âgé de 59 ans, Martin Koelbing assumera les fonctions de M. Andreas Stalder, qui travaille de manière très limitée en raison d'une grave maladie. M. Koelbing a étudié la théologie aux universités de Bâle, Berne, et Zurich, et exerce, depuis 1982, les charges de pasteur de paroisse et de pasteur de région dans le canton de Berne. Entre 2010 et 2012, il a en outre acquis un master en administration publique à l'Institut de hautes études en administration publique de l'Université de Lausanne. Depuis la mi-juin dernier, M. Koelbing s'acquiesse en outre de tâches de suppléance du titulaire malade. Le recours à un in-

térim pour la fonction de délégué aux affaires ecclésiastiques s'impose car les mesures d'économie découlant de l'examen des offres et des structures doivent être mises en œuvre et une analyse approfondie des rapports entre l'Eglise et l'Etat est en cours d'élaboration.

Oui au contre-projet à l'initiative "Pour le couple et la famille" Non à la pénalisation du mariage"

Le Conseil-exécutif du canton de Berne salue le contre-projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national à l'initiative populaire « Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage ». Il estime qu'il s'agit là d'un compromis valable pour établir l'égalité fiscale sans donner une définition passéiste du mariage. S'agissant des mesures visant à compenser le manque à gagner fiscal, le gouvernement bernois se dit favorable à l'abandon temporaire de la compensation des effets de la progression à froid. A ses yeux, une telle mesure serait moins directement perceptible pour les personnes concernées qu'une augmenta-

tion immédiate des taux de TVA et pèserait moins lourdement sur les ménages à faible revenu.

Non à la participation des propriétaires aux mesures de protection contre les crues

Le Conseil-exécutif bernois s'oppose à ce que les propriétaires fonciers soient tenus de participer au financement des mesures de protection contre les crues en tant qu'usurfruitiers de ces dernières. Dans sa prise de position adressée aux autorités fédérales sur le développement des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement, il indique qu'une telle obligation ne serait guère applicable en pratique, notamment pour les mesures d'aménagement des eaux dans les zones densément peuplées. Le gouvernement bernois s'oppose en particulier à ce que la Confédération conditionne son subventionnement des mesures cantonales de protection contre les crues à une participation financière des propriétaires fonciers. Une telle interprétation compromettrait ou empêcherait la poursuite des travaux de protection contre les crues, qui sont pourtant absolument nécessaires.



Canton de Berne

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL-EXÉCUTIF

1036 - Plan directeur du canton de Berne : procédure de participation publique

Le plan directeur cantonal est l'instrument gouvernemental de pilotage du développement territorial et a force obligatoire pour les services cantonaux spécialisés, les conférences régionales, les régions et les communes. Il a fait l'objet d'un réexamen complet pour être ensuite adapté aux exigences de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire dans sa teneur révisée.

En application de l'article 58 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, sur mandat du Conseil-exécutif, dépose publiquement le projet d'adaptation du plan directeur cantonal en vue de l'information et de la participation du public. Toute personne, physique ou morale, peut consulter le projet et prendre position par écrit à son sujet.

Durée du dépôt public : du 18 septembre au 18 décembre 2014

Lieux de dépôt (aux heures de bureau ordinaires):
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Nydegasse 11/13,
3011 Berne,
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Unité francophone, Hauptstrasse 2,
2560 Nidau

Dépôt public sur Internet :

Les documents sont disponibles sur Internet, à l'adresse www.be.ch/consultations. Diverses informations ainsi que d'autres documents, dont le plan directeur en vigueur, sont publiés sur le site ad hoc, à l'adresse www.be.ch/plandirecteur. Il est également possible d'accéder, depuis ce site, au système d'information du plan directeur (application cartographique).

Le plan directeur sera présenté lors de deux séances d'information publiques : le mardi 21 octobre 2014, à 19 h 30, à l'Hôtel Freienhof à Thoune, et le mardi 28 octobre 2014, à 19 h 30, au Palais des Congrès à Bienne (l'interprétation simultanée est assurée). Les prises de position portant la mention de l'expéditeur doivent être envoyées d'ici au 18 décembre 2014 au plus tard par courriel à l'adresse kpl.agr@jgk.be.ch ou par courrier postal à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, Service de l'aménagement cantonal, Nydegasse 11/13, 3011 Berne.

Berne, le 12 septembre 2014
Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne

FERMETURE AU TRAFIC

Route cantonale no 1325 : Nods - Romont
Commune : Orvin

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée au trafic, comme précisé ci-après :

Tronçon :

Traversée du village d'Orvin, entre les débouchés de la route des Prés-d'Orvin et de l'Echelette

Durée :

Du lundi 29 septembre 2014 à vendredi 3 octobre 2014 de 6h30 à 17h30 et lundi 6 octobre 2014 de 6h30 à 17h30

Exceptions : Aucunes

Motifs :

Réfection du pavage
Dans le but de garantir la sécurité du trafic, une qualité de travail irréprochable et de réduire au maximum la durée de l'intervention, ces travaux nécessitent la fermeture de la route à tout trafic.

Particularités :

La route sera ouverte de 17h30 à 6h30

Renseignements :

M. Laurent Möri, tél. 032 482 60 90

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Pour les véhicules jusqu'à 7.5 t, un itinéraire de déviation est prévu par Evilard.

Pour les véhicules d'un poids supérieur à 7.5 t, déviation par Bienne via le Landeron.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Tavannes, le 19 septembre 2014
Inspection des routes pour le Jura bernois

PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. www.szb-chb.ch

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications, appels d'urgence**

Tél. 147 **Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes**

Nouvelles de l'administration

Actualisation des mesures pour une meilleure qualité de l'air

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a actualisé le plan de mesures de protection de l'air. Son projet fait maintenant l'objet d'une procédure de participation publique. Grâce à ce type de mesures, la qualité de l'air s'est nettement améliorée au fil des 25 dernières années. Intégrant les évolutions techniques, le prochain plan l'augmentera davantage encore.

Les efforts d'amélioration de la qualité de l'air réalisés depuis de longues années portent leurs fruits. En 25 ans, l'air est devenu de bien meilleure qualité dans le canton de Berne. Pour preuve, la concentration de dioxyde de soufre (SO₂) a diminué d'environ 90%, tandis que celle de dioxyde d'azote (NO₂) et de particules fines a reculé de 40%, voire 50%. Il est rare aujourd'hui d'observer des concentrations de polluants excessives généralisées dans tout le canton. Restent les fortes concentrations d'ozone et de particules fines que l'on continue d'observer respectivement en été et en hiver.

Nouvelles prescriptions fédérales

Le Conseil-exécutif vient d'adapter le plan de mesures de protection de l'air datant de 2001 aux progrès techniques et scientifiques réalisés en matière d'hygiène de l'air. Il l'a également mis en conformité avec les nouvelles dispositions légales fédérales.

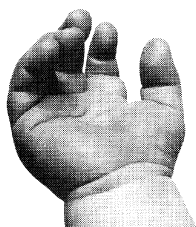
Le plan 2015/2030 tel qu'il se présente aujourd'hui reprend les mesures actuelles qui ont fait la preuve de leur efficacité et abandonne celles qui ont déjà été mises en œuvre. Il compte 13 mesures dans les cinq domaines suivants : trafic, machines et moteurs, installations de combustion, industrie et artisanat, agriculture.

Réduire encore la pollution aux particules fines

Dans le domaine du trafic, les mesures inscrites au plan ont pour but de favoriser la mise en place d'un flux de circulation moins polluant. Les mesures qui concernent les projets générant une importante fréquentation, comme les centres commerciaux, ont été adaptées. Grâce au système de pondération des trajets, les projets de ce type ont été réalisés aux bons endroits, et non plus en pleine campagne. A l'avenir, ce pilotage sera assuré via le plan directeur cantonal. Pour réduire encore la pollution aux particules fines générée par les petites installations de combustion au bois, le plan prévoit d'appeler la Confédération à instaurer une obligation de mesurer les émissions dégagées par les installations de chauffage central fonctionnant au bois. Les mesures définies dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat visent essentiellement à optimiser l'application des dispositions en vigueur. En matière d'agriculture, le plan prévoit d'uniformiser, avec le concours des milieux intéressés, la pratique mise en œuvre pour réduire les émissions d'ammoniac, de sorte qu'elle soit à la fois mesurée et aussi efficace que possible.

Le nouveau plan de mesures de protection de l'air établi pour la période 2015/2030 vient d'être envoyé en procédure de participation. Son entrée en vigueur est prévue pour l'année prochaine.

L'avenir
à pleines
mains



pro
juventute

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

10h culte à Mon Repos / 10h45 culte à Montagu
16h catéchisme 10e Maison de paroisse
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Samedi

9h Catéchisme 11e à la salle Schwander, Grand-Rue 13
9h Catéchisme 7e, 8e, 9e, (Cycle II) Maison de paroisse
14h-16h Eveil à la Foi ; Maison de paroisse. Confection d'un pain maison avec les enfants jusqu'à la 2e enfance.

15h Film « l'Escale » à 15h aux Epancheurs. Entrée 12.-. Rencontre avec le réalisateur.

Présence de personnes issues de la migration.

18h : souper africain (poulet, riz, manioc, bananes plantain) : 15.-.

Inscription pour le souper uniquement par E-mail : iharries.migration-csj@bluewin.ch

Dimanche 28 septembre

10h Culte régional à la déchetterie de Diesse avec musique très originale, animations et bricolages pour les enfants. Toutes les familles sont les bienvenues ! Apéritif offert. 9h30 départ du mini bus « Margrit » devant la Coop pour les personnes non-motorisées.

Mercredi

10h, groupe de prière à la Blanche Eglise
Marche méditative sur le chemin de St Jacques le samedi 4 octobre, entre Douanne et Cerlier : inscription auprès de John Ebbutt

La Blanche Eglise est ouverte la semaine de 9h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt - 032 751 28 57
Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 28. September

10.30 Uhr, Bärepplatz Ligerz: Gottesdienst am 2. Läset-sunnig. Mit den Seefäger Örgelern (Musik), Lucia Sutter Rehmann und Pfrn. Birgitte Affolter.

Amtswochen

15. bis 26. September: Pfr. Marc van Wijkoop Lüthi (079 439 50 99).

27. September bis 5. Oktober: Pfr. Bruno Wiher, Grenchen (032 652 66 04, 076 460 05 17 oder Mail: [bruno.wiher\(at\)bluewin.ch](mailto:bruno.wiher(at)bluewin.ch)).

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 28 septembre

10h messe à l'église paroissiale

Mardi à Mon Repos

10h30 tous les mardis matin

Jedi à l'église paroissiale

8h30 tous les jeudis sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.

Vendredi à l'église paroissiale

8h30 le premier vendredi de chaque mois.

Samedi 4 octobre à Diesse

Pas de messe

Catéchèse

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mardi et jeudi matin de 10h à 12h/ ou par mail : laneuveville@cathberne.ch

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Culte à la déchetterie

Dimanche 28 septembre à 10h00 à la déchetterie de Diesse, musique avec Alexandre Cellier, ateliers bricolage pour enfants et adultes, garderie d'enfants pendant le culte. Couvert en cas de mauvais temps

Après-midi enfants

Lundi 6 octobre de 14h00 à 16h00 Maison de paroisse, Diesse: Spectacle de magie et bricolage

Mardi 7 octobre de 14h00 à 16h00 Maison de paroisse de Diesse, loto pour enfants

Site internet

Visiter notre site internet, photos, infos, prédications... www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte: 9:35 Funi à Prêles / 9:40 Ecole Prêles / 9:45 La Poste Lamboing; si le culte a lieu à Nods, ajouter 9:50 au centre du village à Diesse; Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

Contact

Président : M. Pierre-André Lautenschlager
032 315 24 40, lauten@bluewin.ch
Pasteur : Stéphane Rouèche,
032 315 27 37, strouèche@gmail.com

Paroisse de Nods

Dimanche 28 septembre

Diesse, déchetterie, 10h. Culte régional.

Dimanche 5 octobre

Nods, 10h. Culte avec Sainte Cène

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (8^{ème} à 10^{ème} Harmos + familles) 19h00 chez famille Geiser, Route de Neuchâtel 18 ou 20h00, salle de sport du Collège

Dimanche 28 septembre

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- AWJJ: 9^{ème} à 11^{ème} Harmos

- Culte de l'enfance: 5^{ème} à 8^{ème} Harmos

- Explorateurs: 1^{ère} à 4^{ème} Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 27 septembre

Assemblée de l'Arc jurassien



Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau

DIMANCHE ON RÉCUPÈRE !

Dimanche 28 septembre,
10h00, déchetterie de Diesse

Dans ce lieu où l'on s'allège de ce qui est devenu inutile et où l'on récupère ce que d'autres abandonnent ! Où l'on a toujours quelqu'un à saluer... Ces petites rencontres mises bout à bout font déjà une fête !

Programme :

- Célébration à la déchetterie, couvert en cas de pluie

- Musique par Alexandre Cellier, musicien s'exprimant autant avec le piano, flûte de pan, claviola, bafalon, Hang, trombonosoir du terroir que la carotte symphonique. Impressionnant !

- Garderie pour enfants pendant le culte

- Ateliers bricolage pour les enfants (jolies décorations de boîtes, confection de bracelets, d'abeilles en pet...)

- Grands jeux de société

- Apéritif offert

*Un moment unique et original
pour jeunes et moins jeunes !*

Tél. 117 Police

Tél. 118 Feu

Tél. 144 Ambulances

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.
Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?
Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)
Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRETARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.
Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.
Tél. 032 751 28 38 (répondeur).
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert tous les dimanches de 14h30 à 17h30, du 13 avril au 26 octobre 2014. Le Musée accueille, jusqu'au 26 octobre 2014, l'exposition du 150^{ème} de la Fondation Home Montagu de La Neuveville.

De plus, du 31 août au 26 octobre 2014, vous pourrez découvrir la quatrième vitrine à thème intitulée : "A partir du Tableau des Actionnaires, l'Histoire du Musée".

www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch
Renseignements : Office du tourisme, tél : 032 751 49 49

CHOEUR MOSAÏQUE - LA NEUVEVILLE

Répétitions à 20h à la maison de la paroisse réformée. Les lundis 22 & vendredi 26 septembre.

Samedi 27 septembre participation à la rencontre régionale des Eglises adventistes.

ENSEMBLE VOCAL FÉMININ ACQUAR'ELLES

Répétitions à 18h/18h30 au C2T du Landeron
3 & 17 octobre, 7 & 17 novembre, 5 & 19 décembre

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.laourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 26.09 Yves Jamait - chansons

Vendredi 17.10 Pierre Aucaigne - humour

Samedi 18.10 Pierre Aucaigne - humour

Samedi 1.11 Gil - trio acoustique

Vendredi 21.11 Pippo Pollina & Palermo Acoustic Quartet

Vendredi 5.12 Nalé en co-plateau avec Jérôme Ackermann

Vendredi 19.12 Streets Rats - Louisiana blues